PROJET ÉOLIEN DU PUECH DE SENRIERES À DURENQUE

Réunion du 25 mars 2021 – Synthèse des échanges

GEG ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES

Soleil du Midi DÉVELOPPEMENT

SOMMAIRE

I. Rappel : qui sommes nous ?

II. Historique du projet

III. Le parc éolien de Durenque

IV. Les retombées locales

V. Prochaines étapes

I. Rappel – qui sommes nous ?

SOLEIL DU MIDI

- **Développeur de projets ENR**
- Près de 400 MW développés
    - Éolien
        - +20 ans d'expérience
        - Nombreuses « premières »
            - En Charente, Moselle, Allier, Nièvre…
            - Concept de « l'éolien citoyen » dès 2001
    - Solaire
        - Une vingtaine de parcs construits
        - 1er parc 100 % citoyen de France
        - 1er parc 100% coopératif de France
        - 4 parcs exploités en propre
- **Une PME occitane, indépendante et reconnue**
    - Approche raisonnée des territoires
    - Projet éolien adapté aux volontés et enjeux
    - Projet citoyen/collectif : financement, concertation, outils participatifs

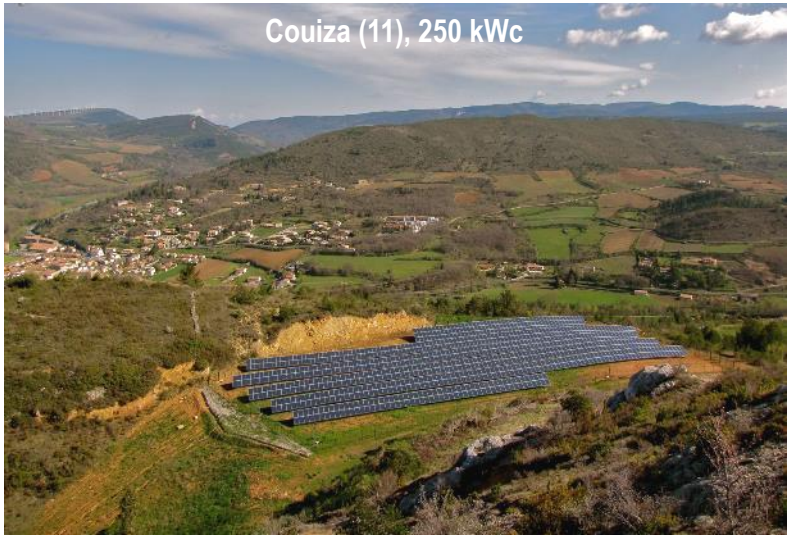

Introduction – Synthèse des échanges

L'équipe municipale était quasiment aux complets avec 12 adjoints et conseillers présents sur 15.

La présentation a été effectuée par :

- **Cyril Darnis** – Directeur technique – Soleil du Midi Développement
- **Rémi Guittard** – Chef de projet – Soleil du Midi Développement
- **Antoine Charrier** – Chef de projet – GEG
- **Fanny Bousquet** – Consultante – Agence Tact

I. Rappel – qui sommes nous ?

GEG ENER

- **Producteur et distributeur français, public, d'énergies**
  - 150 ans d'histoire au service des collectivités locales.
  - Une Société d'économie mixte (SEM) détenue majoritairement par des collectivités.
- **Producteur à 100 % d'énergies renouvelables**
- **Promouvant des projets de territoire**
  - Plus de 60 projets en cours de développement partout en France
    (14 en éolien, 30 en hydroélectricité, 2 en méthanisation, 14 en Photovoltaïque)
  - Implication des élus locaux à toutes les phases des projets
  - Approche de la concertation innovante : prise de participation des collectivités,
    Investissement participatif citoyen

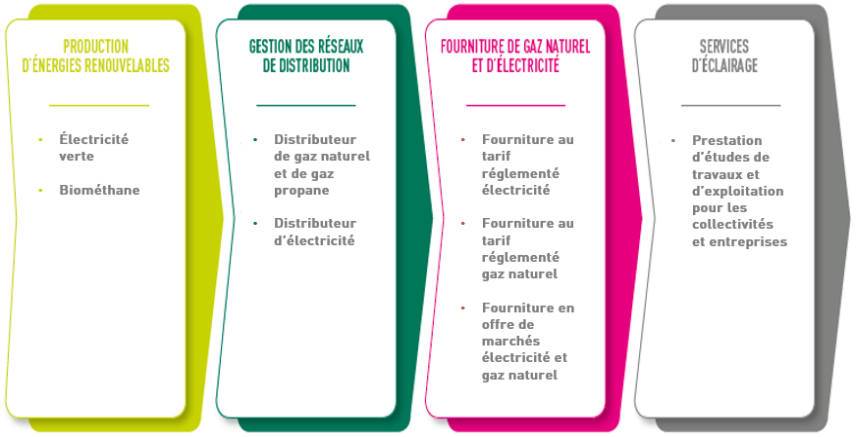

Centrale solaire GEG de Susville

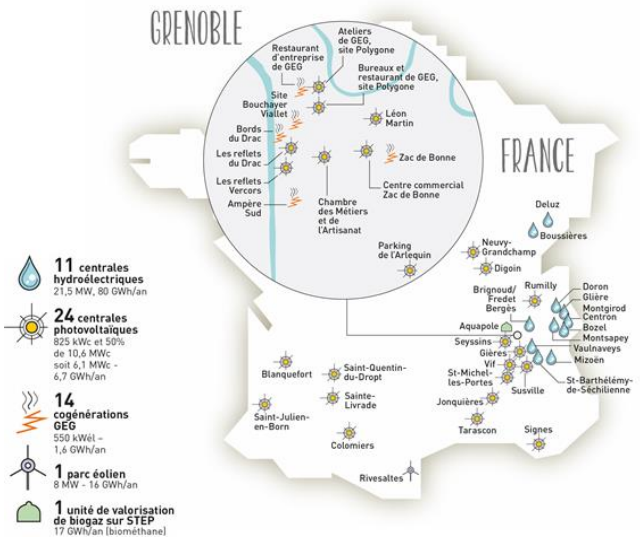

>> Parcs EnR actuellement exploités par GEG

I. Rappel – qui sommes nous ?

IL NOUS ACCOMPAGNE – AGENCE TACT

Tact accompagne les grands projets d'infrastructure et de transition énergétique et les territoires qui les accueillent ou les portent.

- La **compréhension** sociologique et politique des **contextes locaux** afin de saisir au mieux les jeux d'acteurs,
- La construction **de stratégie intégrée de concertation et de communication** pour l'intégration du projet ainsi que **le suivi conseil** tout au long du projet,
- La négociation et **l'animation de dispositifs de concertation**,
- La construction des **outils de communication** associés.

EN 5 ANS, PLUS DE 140 PROJETS ACCOMPAGNÉS
pour plus de 70 clients

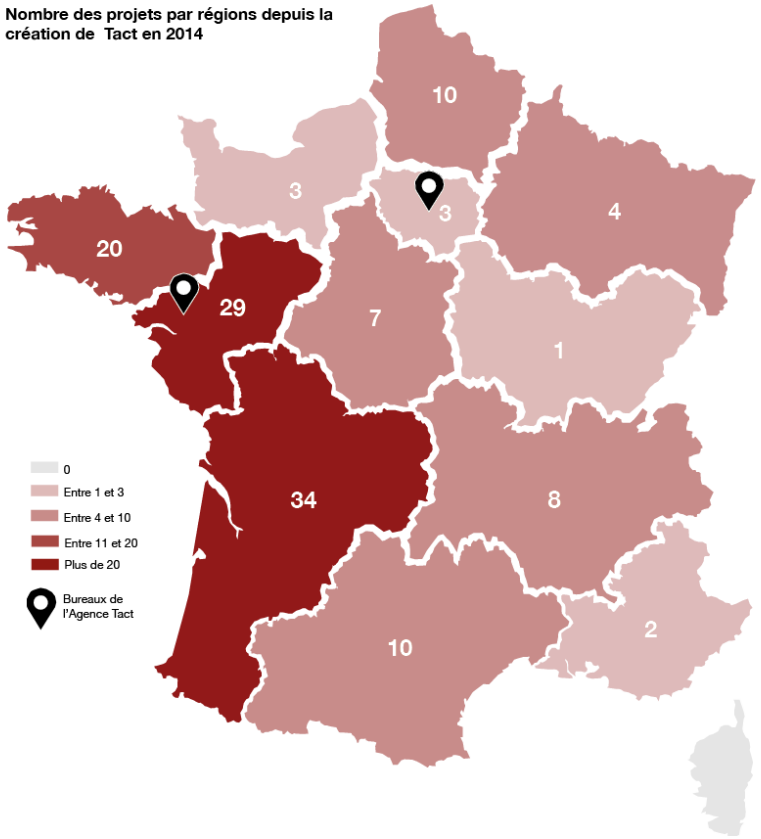

II. Historique du projet

RAPPEL DES ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

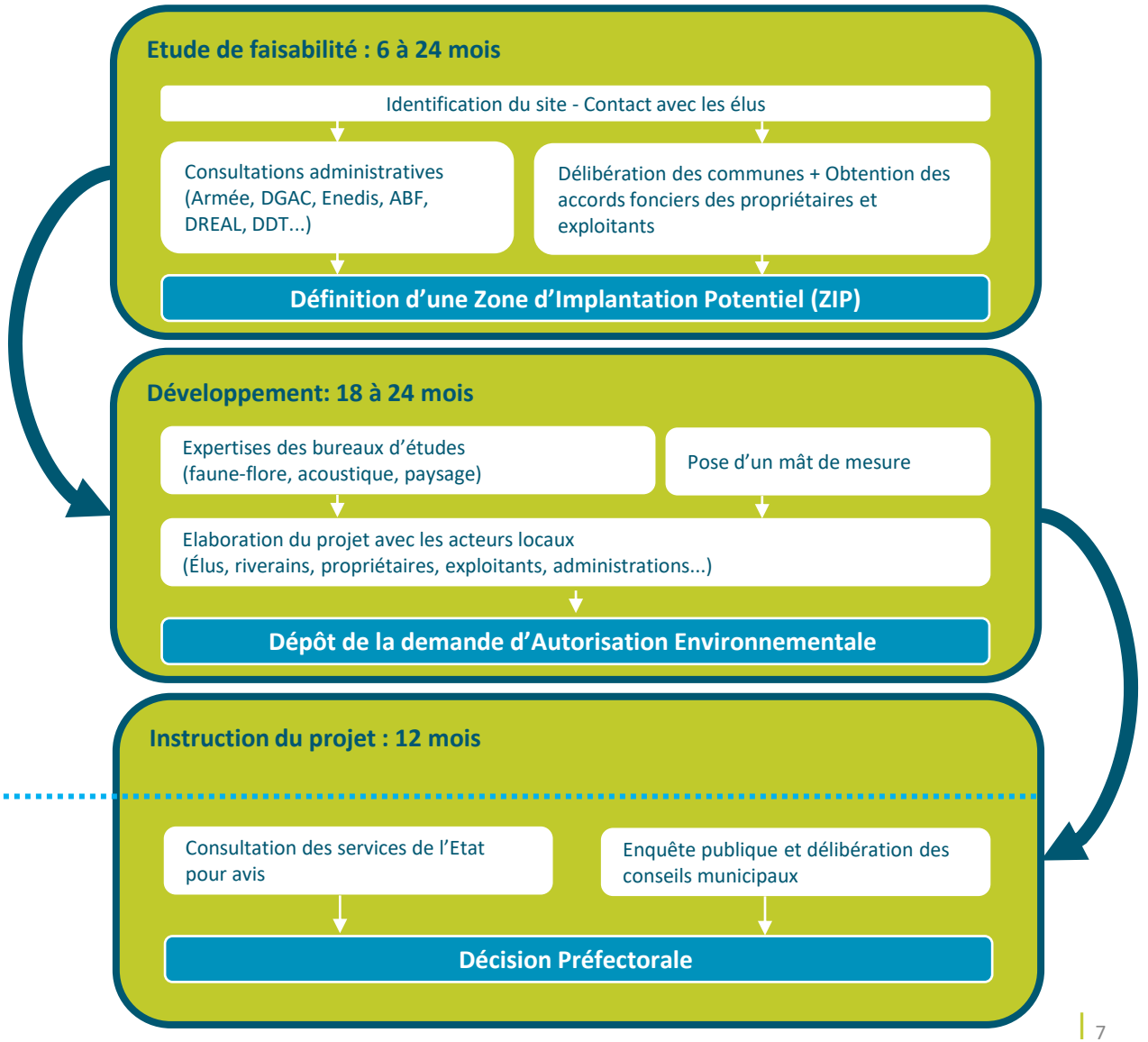

II. Historique du projet

2015

> Délibération du conseil municipal de Durenque.

2017

> Lancement de l'étude d'impact sur le radar Météo-France de Montclar

2018

> Lancement de l'étude du milieu naturel

> Lancement de l'étude paysagère

> Installation du mât de mesure

> Délibération du conseil municipal de Durenque

2019

> Lancement de l'étude acoustique

> Lancement de l'étude de risque

> Réalisation des photomontages

2020

> Montage du dossier d'Autorisation Environnementale (AE)

> Dépôt en préfecture de la demande d'AE

> Instruction du dossier par les Services de l'état

2021

> Enquête Publique

2022

> Obtention de l'autorisation du Préfet

> Demande de raccordement électrique

2023

> Début des travaux de construction du parc éolien

> Mise en service du parc éolien

II. Historique du projet

RAPPEL : LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

PORTE-À-PORTE RIVERAINS
AOÛT 2018

SITE INTERNET DU PROJET
MAI 2019

2 LETTRES D'INFORMATION
MAI ET DÉCEMBRE 2019

CONCERTATION PRÉALABLE
9 AU 29 DÉCEMBRE 2019

- Une faible mobilisation lors de la concertation préalable (1 courrier et 1 contribution en ligne)

III. Le projet éolien

UN PROJET DÉPOSÉ DE **4 MACHINES**

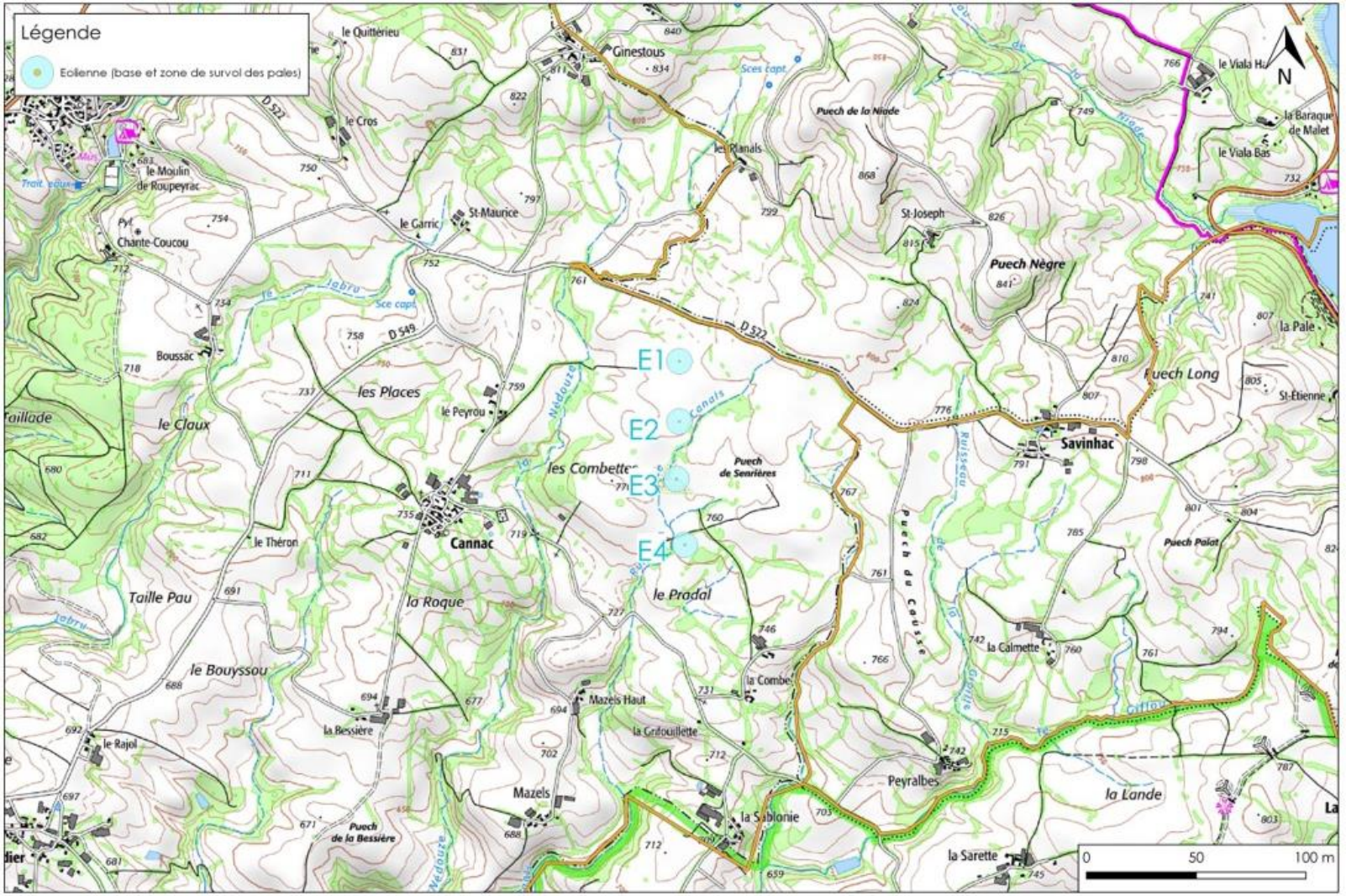

III. Le projet éolien

UN PROJET DÉPOSÉ DE **4 MACHINES**

III. Le projet éolien

UN PROJET DÉPOSÉ DE **4 MACHINES**

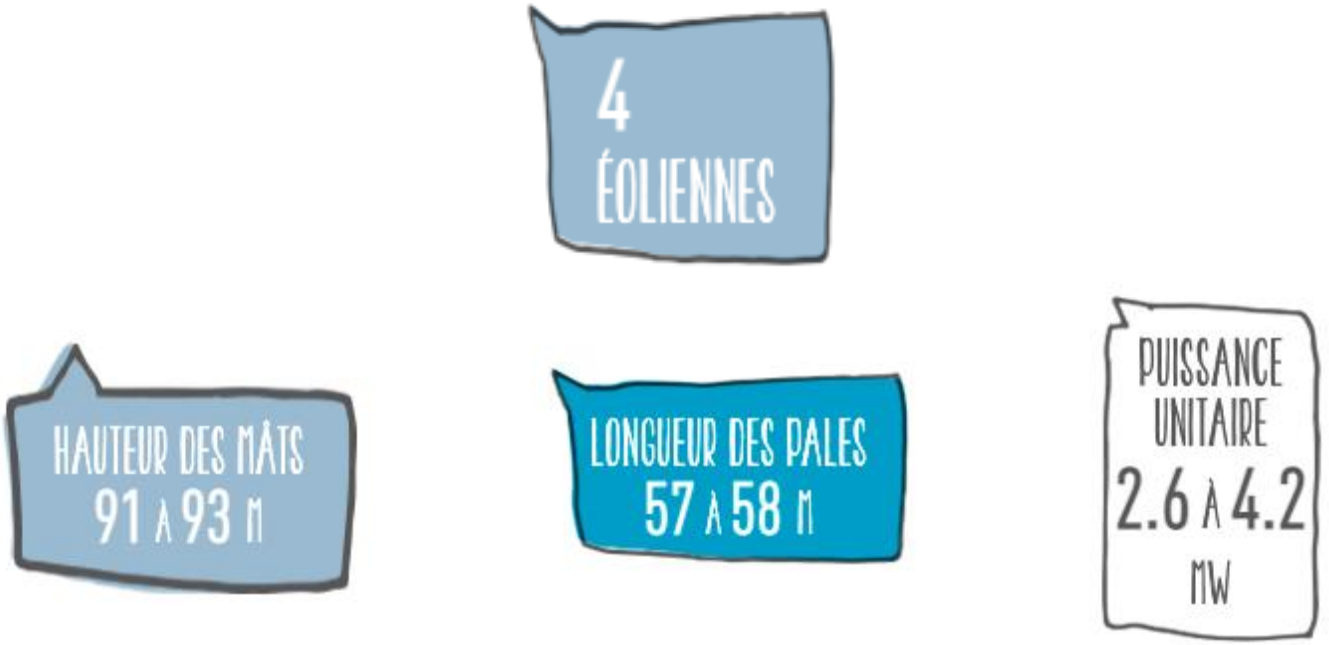

- Une implantation en ligne unique et une réduction du nombre de machine permettant une bonne insertion paysagère
- Une faible destruction de boisement
- Une production estimée à 40 000 MWh d'électricité/an soit **une production supérieure aux besoins en électricité de l'ensemble des foyers de la communauté de commune du Réquistanais.**

III. Le projet éolien

PHOTOMONTAGE AURIAC-LAGAST - PYRAMIDE DU LAGAST, TABLE D'ORIENTATION

Localisation

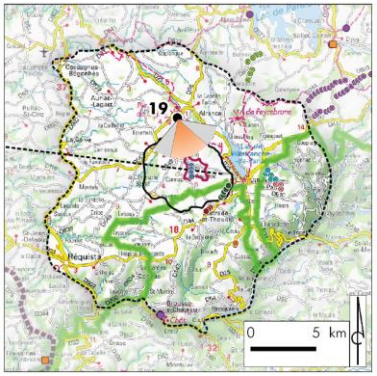

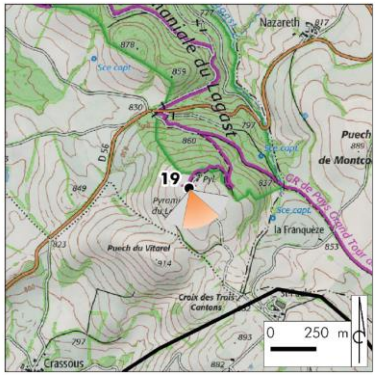

- Distance éolienne la plus proche : 3,7 km

III. Le projet éolien

PHOTOMONTAGE DURENQUE - « CENTRE BOURG»

Localisation

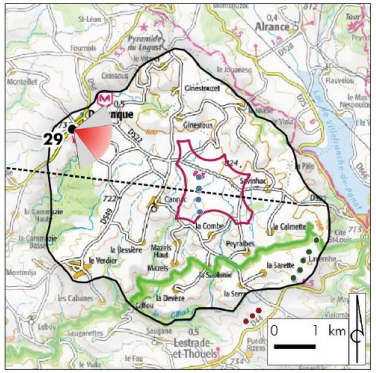

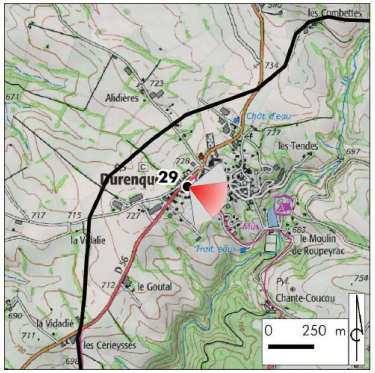

- Distance éolienne la plus proche : 3,2 km

III. Le projet éolien

PHOTOMONTAGE ALRANCE - « LES PLANALS »

Localisation

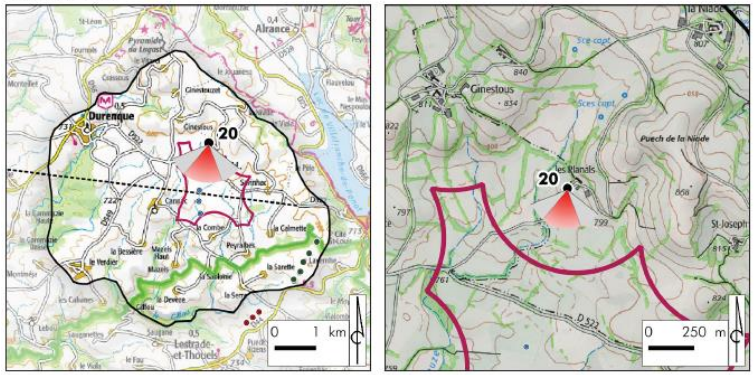

- Distance éolienne la plus proche : 0,9 km

III. Le projet éolien

PHOTOMONTAGE ALRANCE - CROISEMENT VERS « SAINT-JACQUES »

Localisation

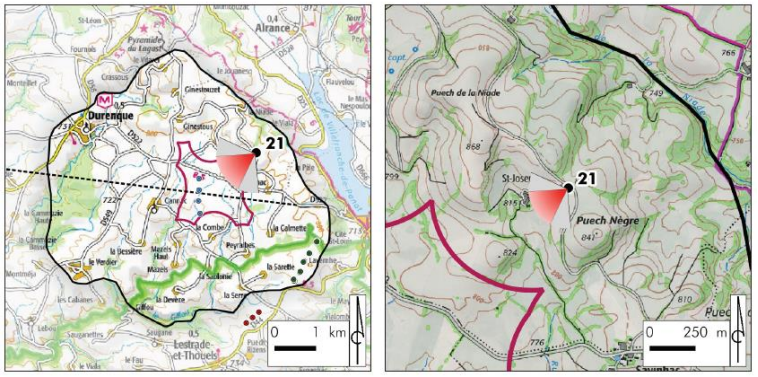

- Distance éolienne la plus proche : 1,5 km

III. Le projet éolien

PHOTOMONTAGE DURENQUE - SORTIE DU LIEU-DIT « LA COMBE »

Localisation

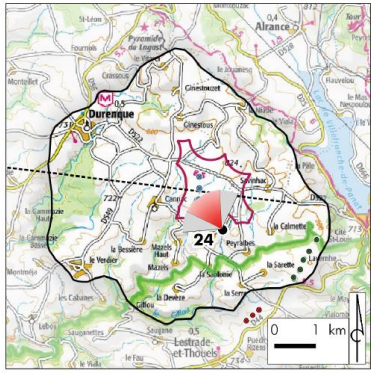

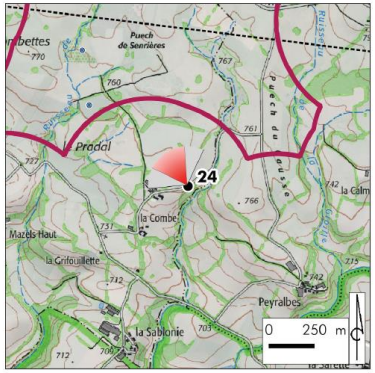

- Distance éolienne la plus proche : 0,7 km

III. Le projet éolien

PHOTOMONTAGE DURENQUE – «MAZELS»

Localisation

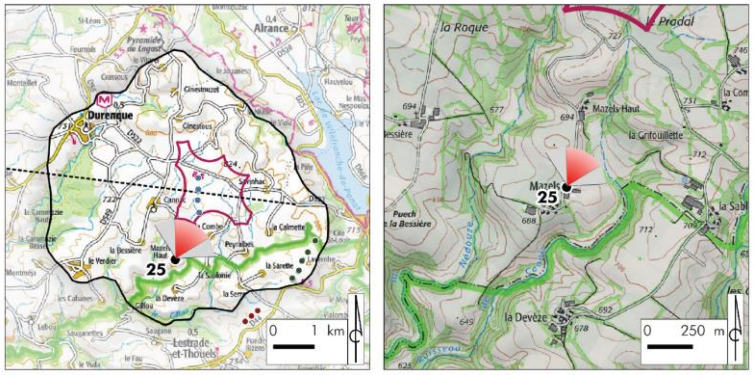

- Distance éolienne la plus proche : 1,3 km

III. Le projet éolien

PHOTOMONTAGE DURENQUE – «CANNAC»

Localisation

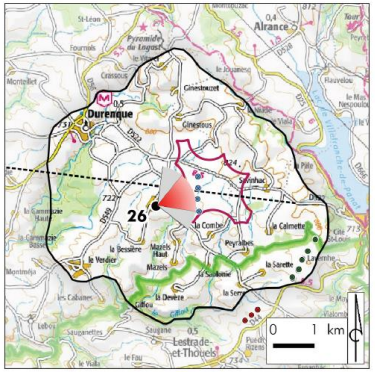

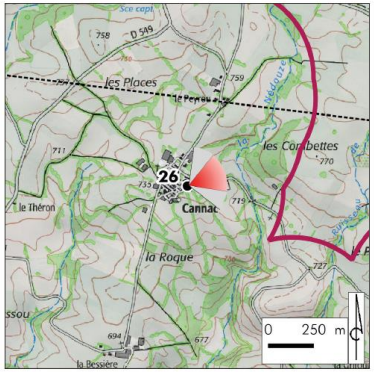

- Distance éolienne la plus proche : 1,0 km

III. Le projet éolien

PHOTOMONTAGE DURENQUE – «SAINT-MAURICE»

Localisation

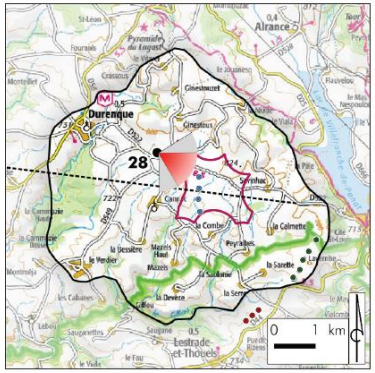

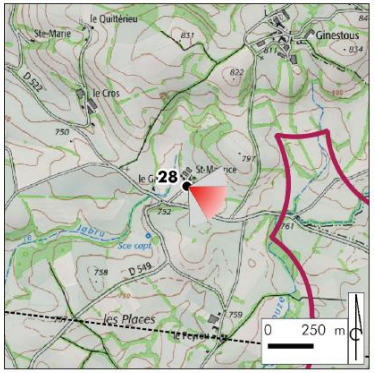

- Distance éolienne la plus proche : 1,16 km

III. Le projet éolien

LES MESURES ERC

Obligation Code de l'Environnement :
- Mesures pour ÉVITER, RÉDUIRE ou COMPENSER les impacts d'un projet sur l'environnement

Exemple de quelques-unes des mesures du projets

Phase Chantier
- Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux
- Plan de gestion des déchets lors du chantier
- Remise en état des voiries

Phase exploitation
- Dispositif de détection en temps réel des oiseaux en vol. Si détection, ralentissement de la rotation du rotor voire effarouchement sonore au besoin
- Bridage des éoliennes selon la vitesse du vent, la température et les précipitations
- Système de détection automatique à l'aide de caméras thermiques des chauves souris

III. Le projet éolien

ZOOM SUR LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS

- Des compléments de la Préfecture demandé sur :
  - **La biodiversité : nécessité d'effectuer un dossier de demande de dérogation d'espèces protégés** En cours de réalisation
  - **Nouvelle mise à jour de l'étude du Radar Météo France**
  - **Compatibilité de projet avec les pistes ULM**
  - **Recensement des captages privés d'eau**
  - **Dimension du projet par rapport au parc existant à complété.** En cours de finalisation
  - **Réduction de l'emprise des pistes en phase exploitation**

IV. Les retombées locales

LES RETOMBÉES FISCALES

Un parc éolien génère de la fiscalité professionnelle. En effet, des recettes fiscales sont perçues par les collectivités locales.

Les exploitants sont redevables de plusieurs types d'impositions locales :

- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (IFER) → La part revenant à la commune d'accueil du parc dépend de la répartition votée au niveau intercommunal.
- **Estimation des recettes fiscales annuelles par collectivités pour un projet de 4 éoliennes de 3,6 MW**

	Recettes annuelles
Commune	23 800 €
EPCI	70 900 €
Département	40 300 €
Région	3 400 €

IV. Les retombées locales

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

MESURES DE REDUCTION ET COMPENSATION

- **Obligation Code de l'Environnement :**
  - Mesures pour EVITER, REDUIRE ou COMPENSER les impacts d'un projet sur l'environnement
  - Exemple : Perte d'habitat (territoire de chasse de rapaces) → Création de zones de chasses en dehors du parc éolien

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le développeur peut décider de mettre en place des mesures d'accompagnement :

- Pour accompagner la transition énergétique
- Pour favoriser le développement durable
- Pour l'amélioration du cadre de vie
- Pour stimuler le développement local

IV. Les retombées locales

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement visent à faciliter **l'intégration locale du projet dans le territoire et promouvoir des actions liées au développement durable**

Ces mesures sont **conditionnées à la réalisation du parc éolien.**

Plusieurs types de mesures peuvent être envisagées selon vos retours :

- Sobriété/efficacité énergétique : réduire la consommation d'énergie

Eclairage basse consommation, isolation thermique, audits énergétiques pour les habitants, …

- Financement participatif : plateforme de crowdfunding

L'enveloppe ouverte en phase de construction est estimée à 20 à 25 k€/éolienne

Proposition de soutenir dès présent, par la voie du sponsoring ou mécenat, des évènements ou des projets de la commune

IV. Les retombées locales

ZOOM SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

- Le financement d'un tel projet nécessite **d'emprunter auprès des banques**.
- En général : **10%** du coût total du projet sont apportés en **fonds propres** par les porteurs du projet (= **apport en fonds propres**), 90% par emprunt bancaire. Le financement participatif permet de diversifier leur source de financement .
- Il est possible de favoriser les retombées locales via **le financement participatif.** Les habitants qui le souhaitent peuvent investir sur un projet d'énergie renouvelable via une plateforme de crowdfunding. Il bénéficie d'un taux d'intérêt intéressant.
- Il s'agit d'un **circuit court appliqué à l'épargne**, c'est l'occasion d'épargner pour un projet de proximité

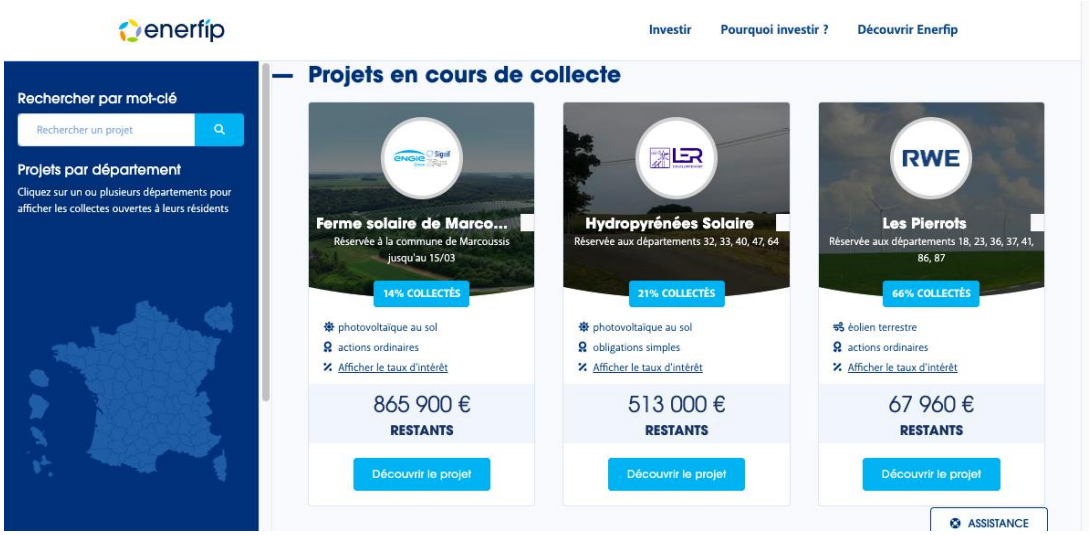

IV. Les retombées locales

ZOOM SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

- **Propositions sur l'investissement et le financement participatif**

- Sur la base des hypothèses suivantes : 4 éoliennes, 20 M€ d'investissement

- Pour la **Commune et la Communauté de communes**
  - Format **« investissement participatif »** : c'est-à-dire prise de participation au capital de la société éolienne
  - De l'ordre de **10 à 15%**
  - Soit, si 10% in fine, 2 M€ d'investissement participatif dont **200 k€** en fonds propres à apporter par les 2 collectivités au capital de la société éoliennes

- Pour **les citoyens**
  - Format **« financement participatif »** : c'est-à-dire recours à un financement « obligataire » où les citoyens ne sont pas directement actionnaires mais « prêteurs »
  - De l'ordre de **5 à 10%** pour les citoyens
  - Soit, si 5% in fine, **1 M€** de financement participatif

- **Schéma envisagé** et proposé à la discussion (non contractuel)

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES INTERVENUS LORS DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2021

Synthèse des échanges

SUR LES DEMANDES DE COMPLÉMENTS ET LE PROJET MODIFIÉ

Est-ce que le fait de supprimer une éolienne (passage de 5 à 4 machines) entraine un surcoût important ?

Cela entraine une diminution de la production et des retombées locales mais cela reste à relativiser. L'éolienne supprimée était la plus basse des 5 en terme de hauteur, au regard de la topographie du site, il s'agissait donc de la machine ayant la plus faible production. Elle allait être également bridée régulièrement à cause des enjeux environnementaux présents.
Nous avons donc préféré conserver que 4 machines et augmenter leur puissance.

Dans le cadre de la demande de complément, les services de l'État souhaitent des éoliennes plus petites, pourquoi ?

Les éoliennes des parcs éoliens existants du secteur sont légèrement moins hautes.
Néanmoins, comme il ne s'agit pas d'un projet d'extension d'un parc existant, le paysagiste a confirmé que cette hauteur de machine s'intégrait bien au site.
Installer des éoliennes de moindre hauteur réduirait fortement la production.
Avec ce projet nous allons pouvoir produire 2 fois plus par exemple que le parc éolien de Lestrade.
Les éoliennes de petite taille sont de moins en moins utilisées et elles ne seront à terme plus disponibles chez les constructeurs.

Synthèse des échanges

SUR LE PROJET ÉOLIEN

Quels sont les accès prévus ?

Pour la phase travaux, un double accès est prévu. L'étude réalisée estime que les éléments viendront vers le sud puisque la route en provenance de Villefranche-de-Panat dispose de virages trop serrés.
À l'issue du chantier, seul le chemin d'accès et les plateformes en bas de chaque machine seront conservés.

Que se passe-t-il au bout des 20 ans d'exploitation ?

Au bout de 20 ans, soit le parc éolien est démantelé soit un repowering est envisagé. Il s'agit de remplacer les machines en exploitation par de nouvelles plus performantes et pas forcément situées exactement au même emplacement. Un repowering nécessite une nouvelle autorisation par les services de l'État.

S'il s'agit d'une modification substantielle, c'est-à-dire que l'on augmente la hauteur des machines de moins de 10%. L'instruction peut-être très rapide, autour de 4 mois. Par contre, si les modifications sont considérées comme notables, il est nécessaire de refaire un dossier complet. L'instruction prend alors entre deux et trois ans.

Synthèse des échanges

SUR LE PROJET ÉOLIEN

Qu'est-ce que cela représente en termes de surface au sol ? Qu'est-ce qui n'est pas cultivable ?

Il est possible de cultiver sous les pâles des machines. La partie soustraite à l'agriculture comprend la plateforme nécessaire pour la fondation de l'éolienne. Celle-ci fait 30x50 mètres.

À la fin de vie du parc, l'ensemble des machines ainsi que la plateforme doivent être démantelés. De la terre végétale sera réinstallée. Le démantèlement est entièrement à la charge du propriétaire du parc. Le cadre règlementaire fixé à cet effet en France est stricte.

Où est prévu le raccordement ?

À ce stade, nous n'avons pas les données de raccordement définitive. Le poste source actuel à Arvieu est saturé, il doit être renforcé. Aussi, un nouveau poste serait créé sur le secteur.

V. Les prochaines étapes

- Dépôt des demandes de compléments
- Une enquête publique à venir d'ici la fin de l'année
- Pour informer du projet et répondre aux questions :
    - Une information dédiée aux élus des communes riveraines – *Avril*
    - Un porte-à-porte dédié sur l'ensemble de la commune et les hameaux limitrophes des communes adjacentes – *Mai*

Synthèse des échanges

SUR LES PROCHAINES ÉTAPES

Suite à ces propositions, les élus semblent privilégier de :

- Proposer le financement participatif à la population en favorisant les habitants du secteur
- Poursuivre la réflexion sur les mesures d'accompagnement intéressantes à mettre en place sur la commune

En matière d'information et de concertation, l'idée du porte-à-porte est confirmée. Il est prévu de faire parvenir aux élus une première version d'une lettre d'information dédiée.

Le financement participatif pourra faire l'objet d'une réunion spécifique pour les personnes intéressées.

Sur les mesures d'accompagnement, de nouveaux ateliers dédiés aux élus permettront d'affiner la réflexion.

Un nouveau site internet de la commune est en cours de construction. Une information sur le projet éolien et la démarche d'information et de concertation mise en place serait bienvenue.